



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES

De la réparation à la prévention : ➤ Assurer l'avenir des Français

Synthèse des propositions de PLANETE CSCA — Présidentielle 2027





Jean-François Cousin

Président de PLANETE CSCA

« L'assurance ne commence pas après le sinistre »

Pendant longtemps, l'assurance a été perçue comme un mécanisme de réparation. Un sinistre survient, une indemnisation intervient. Cette vision n'est plus adaptée aux défis auxquels notre pays est confronté. Les événements climatiques se multiplient, les cyberattaques se banalisent, les tensions géopolitiques fragilisent les chaînes d'approvisionnement, tandis que le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques mettent sous tension notre système de santé et notre modèle social. Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises, de collectivités et de particuliers rencontrent des difficultés pour s'assurer.

Face à cette nouvelle réalité, une conviction s'impose : la prévention est devenue un enjeu économique autant qu'un enjeu assurantiel. Chaque jour, partout en France, les courtiers en assurance observent ces évolutions. Parce qu'ils accompagnent les entreprises, les collectivités, les professionnels et les particuliers dans leurs décisions, ils voient apparaître

les risques avant qu'ils ne deviennent des crises, qu'il s'agisse de la protection des activités, de l'assurabilité des territoires ou de la préservation indispensable de notre capital santé. Cette proximité avec le terrain leur confère une responsabilité particulière : transformer les difficultés rencontrées en solutions concrètes.

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, PLANETE CSCA, qui représente plus de **2 300 cabinets de courtage** et près de 80 % du chiffre d'affaires de la profession, **souhaite contribuer au débat public.** Nous portons une vision structurée afin de préserver la capacité d'agir des Français et des entreprises, en plaçant la prévention globale, et singulièrement la prévention en santé, au cœur d'une politique de société.



Priorité 1 :

Protéger le capital santé en agissant avant la maladie



333 Mds€

dépense courante
de santé en 2024



30,4 M

personnes concernées
par une maladie
chronique d'ici 2035

Un système de santé et de protection sociale soutenable doit impérativement agir plus tôt, avant que la maladie ne s'installe. En 2024, la dépense courante de santé a atteint 333 milliards d'euros, soit 11,4 % du PIB. Les projections estiment qu'à l'horizon 2035, près de 30,4 millions de personnes pourraient être concernées par une maladie chronique. Ces pathologies pourraient alors représenter jusqu'à 70 % des dépenses remboursées, faisant peser un risque majeur sur la compétitivité des entreprises et la solidarité nationale. Face à ces prévisions, la fuite en avant consistant à augmenter les prélèvements obligatoires n'est plus une option envisageable. Il est désormais impératif de mener une réflexion conjointe avec l'ensemble des acteurs publics et privés pour explorer de nouvelles pistes d'action.

Quatre leviers d'action pour bâtir une véritable santé préventive

- **Assouplir le cahier des charges des contrats responsables :** Ouvrir une révision concertée du cahier des charges pour autoriser davantage de modularité dans les couvertures, permettant des socles distincts selon les étapes de la vie, sans pénaliser fiscalement les populations fragiles.
- **Garantir une gouvernance stable et concertée :** Maintenir un système articulant assurance maladie obligatoire (AMO) et couvertures complémentaires (AMC), en refusant le projet d'une « Grande Sécu » qui déplacerait les responsabilités sans traiter la hausse des besoins réels.
- **Promouvoir et renforcer les parcours de prévention :** Intégrer dans les contrats un volet de prévention différencié et reconnaître les organismes complémentaires ainsi que les courtiers comme des partenaires opérationnels majeurs, l'entreprise étant un territoire clé de santé.
- **Renforcer la lutte contre la fraude par le partage de données :** Mettre en place des protocoles normalisés d'échange d'informations sécurisées entre AMO, organismes complémentaires et courtiers gestionnaires pour mieux détecter et stopper les fraudes sociales.



Priorité 2 :

Sécuriser l'avenir des Français en repensant l'épargne retraite



150,4 Mds€

encours PER

12,9 M

titulaires fin 2025

Le vieillissement démographique constitue l'un des principaux défis économiques des prochaines décennies. Il appelle à une réflexion urgente sur le développement d'une épargne de long terme, capable de sécuriser le parcours des Français tout en contribuant au financement de l'économie. Fin 2025, le Plan d'Épargne Retraite (PER) a atteint 150,4 milliards d'euros d'encours avec 12,9 millions de titulaires. Néanmoins, l'accès à ce dispositif reste inégal selon la taille de l'entreprise et les revenus.

Cinq leviers pour faire de l'épargne retraite un acquis universel

L'épargne retraite doit devenir un outil accessible à tous, et non un privilège. Voici les propositions structurantes de PLANETE CSCA :

- **Lancer un plan national "Un PER pour chaque salarié :** Mieux informer les Français et développer une culture de l'épargne retraite constituent les piliers d'une préparation progressive.
- **Déployer progressivement un PER d'entreprise** pour que les salariés des TPE puissent bénéficier des mêmes avantages qu'une grande entreprise.
- **Rationaliser l'architecture du partage de la valeur et aligner le régime de transmission des PER** sur celui de l'assurance vie.
- **Préserver la liberté de liquidation du PER :** La garantie de sorties fractionnées en capital ou en rente exige d'écarter toute liquidation automatique liée à l'âge.
- **Mobiliser l'épargne longue :** Il s'agit de faire de cette épargne un levier pour financer les entreprises, l'innovation et la transition écologique.



Priorité 3 :

Faire du capital humain le premier levier de compétitivité

+3,5 %

évolution des indemnités journalières à fin mai 2026



La compétitivité d'une entreprise repose d'abord sur les salariés qui la composent. La hausse des arrêts de travail est symptomatique de transformations profondes alliant vieillissement, maladies chroniques et évolution des conditions de travail. Les indemnités journalières maladie ont connu une évolution de +3,5 % sur douze mois à fin mai 2026.

Trois leviers pour sécuriser les parcours et maintenir dans l'emploi

Il est indispensable de protéger le capital humain en impliquant activement les chefs d'entreprises et leurs partenaires courtiers :

➤ **Généraliser progressivement la prévoyance** : L'ambition est de garantir à tous les salariés une protection minimale contre l'incapacité, l'invalidité et le décès, en l'adaptant par branche professionnelle et en proposant des solutions mutualisées pour les TPE.

➤ **Organiser un retour durable à l'emploi** : Intervenir précocement lors des arrêts longs en désignant un chef de file du parcours de reprise (service de prévention, Assurance Maladie ou organisme de prévoyance).

➤ **Faire des courtiers des partenaires de la prévention** : Reconnaître pleinement le rôle des courtiers dans le conseil aux employeurs, l'accompagnement en prévention des risques sociaux et la protection globale des salariés.



Priorité 4 :

Protéger les activités et les territoires face aux nouveaux risques



60 %

des collectivités rencontrent une difficulté d'assurance



+40 %

hausse projetée du coût CatNat d'ici 2050

L'assurabilité est devenue un enjeu majeur de politique publique. Aujourd'hui, 60 % des collectivités ont rencontré une difficulté d'assurance. De plus, les TPE, artisans et entreprises font face à des risques croissants, tels que le dérèglement climatique avec une hausse projetée de +40 % du coût moyen annuel des catastrophes naturelles (CatNat) d'ici 2050. Les menaces cyber explosent également, avec 3 586 événements de sécurité traités par l'ANSSI en 2025.

Quatre actions concrètes pour renforcer l'assurabilité et la prévention

➤ **Restaurer l'assurabilité des collectivités, TPE et artisans :** Pérenniser la cellule CollectivAssur, publier ses résultats et l'étendre aux petites entreprises, tout en intégrant les courtiers de proximité aux comités territoriaux d'assurabilité.

➤ **Faire de la prévention le pilier du régime CatNat :** Consacrer prioritairement les ressources du Fonds Barnier à la prévention des risques naturels et déployer un financement massif pour les diagnostics de vulnérabilité et l'adaptation du bâti.

➤ **Créer un bouclier cyber pour les PME :** Articuler des exigences minimales de sécurité, un accompagnement ciblé et la création d'un crédit d'impôt destiné aux PME investissant dans la cybersécurité.

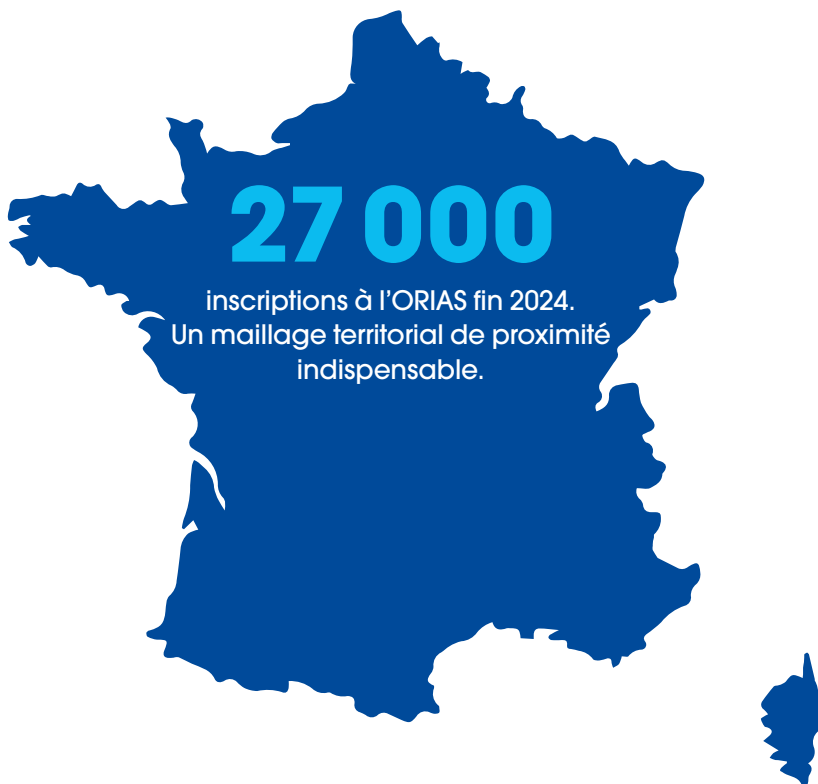
➤ **Construire une gouvernance nationale de la prévention :** Associer systématiquement les assureurs, les courtiers, les collectivités et les entreprises à l'élaboration des politiques publiques relatives aux risques émergents.



Ancrage territorial et synthèse

Le courtier en assurances, partenaire stratégique et acteur clé des territoires

Le passage d'une logique de réparation à une véritable culture de prévention ne peut se décréter depuis un seul centre. Avec près de 27 000 inscriptions à l'ORIAS fin 2024, le courtage d'assurances dispose d'un maillage territorial de proximité indispensable. En rapprochant la règle publique, les capacités du marché et les réalités des entreprises, les courtiers sont les acteurs clés pour préserver, concrètement, la capacité d'agir des Français.





PLANETE
CSCA

LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

CONTACT & INFORMATIONS

PLANETE CSCA

Tour Égée

9/11 allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE

01 48 74 19 12



www.planetecsc.fr



Ne pas jeter sur la voie publique